





**INSTALLATIONS INCENDIE**

- 1 revêtement et isolation EUROCLASSE D/s2/d3
- 2 extincteur suivant normes EN3
- 3 commande des portes, écran alarme
- 4 évacuateur de fumées min. 1m<sup>2</sup>
- 5 pédoncule badgeage chemin de fuite/décharge de sécurité à 20cm du sol
- (D) Détecteurs incendie
- (D) Détecteurs incendie
- RF Interconnectable Radio Fréquence
- RF Certifié incendie + couverte: R101A1
- RF Interconnectable suivant type installation
- Bouton poussoir, déclenchement alarme
- lumière de sortie et de sécurité

**LÉGENDE**

- limites parcelles
- niveau de réf. +/- 0,00
- gros œuvre structurel
- trait de coupe
- niveau par rapport au 0,00 (plans)
- niveau par rapport au 0,00 (élévations et coupes)
- terrain naturel
- recul à respecter
- sens de la pente
- ligne à km du sol
- cancellation communale existante
- réseau eau potable communale
- sous pompes
- épien au sol
- drainage
- évacuation EP
- évacuation BU au sol
- évacuation BU au plafond
- réseau EAU
- réseau ELECTRICITE
- réseau F4T
- réseau gaz
- enveloppe thermique
- écran thermique à l'air
- isolation E.P.
- décharge E.U.
- ventilation E.U.
- diplomé
- nouvelle extension
- surface à céder à la commune
- solive ardable
- solive arc
- solive de toit
- fenêtre de toit
- panneau ECS
- carrière électrique encastrée
- terrace
- surface imperméable
- épave vert

**TITRE DE DEMANDE**

**AUTORISATION DE BATIR**

ACHITECTE: Groupe L s.a.s.

MAIRE D'OUVRAGE: OLM sarl, 177, rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE

OBJET DE LA DEMANDE: CONSTRUCTION D'UNE MAISON BIFAMILIALE 71A Boulevard Robert Schuman - L-8340 OLM, B de OLM, 714/2909

signature de l'architecte: [Signature]

signature du M.O.: [Signature]

**LIUV DES MODIFICATIONS**

INDIC	DATE	DESCRIPTION
A	25.11.2022	autorisation de bâtir pour 1 maison bifamiliale OLM
C	10.01.2023	autorisation de bâtir pour 1 maison bifamiliale OLM modifiée suite à appel communale 10.01.2023
D	07.02.2023	Appel communal à volume KOC - L'ensemble suite mail communale du 10.02.2023
E	27.04.2023	réduction largeur suite appel communale du 27.04.23
F	14.05.2023	Suppression saillies

**REMARQUE:** Les plans de coupe et d'élévation doivent être réalisés en respectant les hauteurs de toitures et de façades indiquées sur les plans de coupe et d'élévation. Les hauteurs de toitures et de façades doivent être indiquées sur les plans de coupe et d'élévation. Les hauteurs de toitures et de façades doivent être indiquées sur les plans de coupe et d'élévation.

**PLAN N°:** 1/2

**CHARGE DE DOSSIER:** D.L.

**SCHELE:** 1:50

**DATE:** 25.11.2022

**REFERENCE:** 20-21\_FLN-AB71A\_inf\_02\_AD-14562023

**ELEVATIONS PLAN TOITURE COUPES**